14e ANNEE — N° 683 PARAIT LE SAMEDI 3 Avril 1898

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

CHRONIQUE ÉLECTORALE

AUX ÉLECTEURS!

Sisteron, 1er avril 1898.

MES CHERS CONCITOYENS,

Je livre à l'appréciation du corps électoral les lettres de M. Robert, qui ne contiennent d'ailleurs pas **un traitre mot de vrai.**

De pareilles élucubrations ne méritent d'autre réponse que le silence et le plus profond mépris.

Je retiens toutefois de ces divagations l'aveu dénué d'artifice, qu'en cas de second tour de scrutin, M. Robert ne se désistera pas en faveur du candidat républicain ayant obtenu le plus grand nombre de voix et marchera la main dans la main avec les pires ennemis de la République, le clérical d'Hugues.

J'ai trop de confiance en la clairvoyance de mes compatriotes pour douter un seul instant qu'ils ne s'aperçoivent pas du but poursuivi par M. Robert.

Félix BONTOUX,
Conseiller général, Ancien Député, Candidat du Congrès.

Dans la nuit de dimanche à lundi, ON a fait apposer au bas de mes placards des bandes portant ces mots : *candidat de Reinach, des fonds secrets et du pape.* En cherchant à qui le crime profite, on arrive toujours à en découvrir l'auteur. d'Aussi inqualifiables procédés sont la honte de celui qui les emploie. Je me contente aujourd'hui de les signaler aux honnêtes gens de tous les partis, sans préjudice des poursuites que, après enquête, je me propose d'exercer contre le triste sire qui en est l'auteur.

B...

COMITÈ DU CONGRÈS

173 nouvelles adhésions, au Comité du Congrès, nous sont arrivées cette semaine; ce qui porte à 405 le nombre des adhérents à ce jour. L'irrésistible courant qui existe en faveur de la candidature de M. Bontoux, réduit à leur valeur les attaques injurieuses et de parti pris de ses peu scrupuleux adversaires.

M. Richaud Louis de Mison, ayant été omis dans la liste des adhérents au Congrès parue sur l'affiche, nous nous empressons de réparer cet oubli involontaire.

On prétend que le syndicat agricole dont le comte d'Hugues est la cheville ouvrière, ne borne pas ses opérations à la vente des engrais chimiques et du sel pour bestiaux ; elle ajoute à son commerce l'expédition de l'*Avant-Garde*, cette feuille ruisselante d'injures qui sort de l'officine Gabert. Si le fait est vrait — et nous croyons qu'il l'est — nous avons donc dit juste lorsque nous avons parlé des subsides que ce journal recevait du comte d'Hugues. Dans tous les cas, si celui-ci espère mettre en action à son profit la Fable de l'*Huitre et les Plaideurs*, il aura le 8 mai une cruelle déception.

ROBERT FOR EVER!

M. Robert qui fut et est encore le véritable **candidat de Reinach,** — l'ancien préfet Ardisson et l'ancien sous-préfet Thourel sont là pour en faire foi, — prétend être allé rendre visite en 1895 à M. Bontoux pour s'entendre avec lui sur le successeur à donner au regretté M. Soustre décédé en avril 1897. Le public appréciera.

C'est bien en septembre 1895, qu'accompagné de M. Beinet Ferdinand fils négociant rue Saunerie, qui est là au besoin pour en faire foi, que M. Robert s'est présenté chez M. Bontoux, qui ne peut en conséquence lui avoir montré une lettre de M. Reinach relative à des élections sénatoriales qui avaient eu lieu le 15 août précédent. Voilà comment le Conseiller général de Noyers écrit l'histoire. Nous en verrons bien d'autres d'ici au 8 mai.

M. Robert accuse M. Bontoux d'avoir assassiné M. Robert père et l'honorable M. Paulon en les faisant bruler sur la place de **sa Mairie.**

C'est probablement au cours d'une de ses hallucinations chroniques que le Conseiller général de Noyers aura vu bruler en effigie ces deux personnages.

S'il en était autrement, il y a encore à Sisteron pas mal de mes contemporains qui auraient présent à la mémoire cet holocauste, dont M. Robert serait bien aimable de me signaler un témoin.

Plus loin M. Robert accuse de nouveau M. Bontoux d'avoir réassassiné son père en tuant, en ruinant Sisteron, qu'il aimait tant; je croyais que M. Robert voyait ordinairement vert et je m'étonne qu'il voit maintenant rouge

C'est probablement au trésor imaginaire de 130,000 francs, laissé par feu Robert père, dans la caisse municipale que M. le docteur Robert veut faire allusion.

J'ai bien souvent entendu dire à M. Bontoux, qu'à son arrivée à la Mairie, il n'avait pas trouvé trace du magot en question, qui cependant n'avait pas été dévoré par les quatre honorables Maires qui ceignirent l'écharpe municipale entre M. Robert père et M. Bontoux.

Le Conseiller général du canton de La Motte ne disconvient pas par exemple que lorsqu'il a quitté la Mairie, la ville de Sisteron devait bel et bien quatre-vingt-cinq mille francs.

Je suis peut-être naïf, mais je n'aurai jamais cru, que des républicains pussent reprocher à M. Bontoux d'avoir acheté l'immeuble Reynier trente mille francs pour faire l'école laïque de garçons, et d'avoir payé cinquante-cinq mille francs l'immeuble Eyraud pour y installer l'école de filles.

Les quatre-vingt-cinq mille fr. de dettes provenaient de ces deux acquisitions et je suis bien sur que M. Bontoux en est fier.

Quant aux insultes proférées contre n'importe qui, on sait parfaitement qu'injurier les gens n'entre pas dans les habitudes de M. Bontoux.

JEAN DE L'ADRECH.

P. S. — J'apprends au dernier moment qu'une commission médicale va se réunir d'urgence pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'interner à bref délai à Montdevergues le M. qui signe baron de l'Adrech candidat venu d'Avignon la ville des papes.

La Motte-du-Caire

On nous écrit de La Motte :

Nous ne saurions trop protester contre l'odieuse campagne menée contre notre conseiller général M. Bontoux, candidat du Congrès, et les insultes grossières que nous adressent chaque jour quelques politiciens de Sisteron mécontents en nous traitant de mercenaires et de troupeau asservi.

Nous sommes, ne vous en déplaise, Monsieur le Directeur de l'*Avant Garde* des républicains libres et indépendants,

Nous avons toujours respecté nos adversaires. Auriez-vous déjà pactisé avec le comte d'Hugues dont vous semblez prendre le langage insolent et grossier? Apprenez, Monsieur l'apothicaire, *républicain radical socialiste,* que vos insultes nous glorifient et vous abaissent. Votre obstruction au Congrès n'a pas empêché aux délégués républicains indépendants de faire leur devoir. Leur choix ne vous a pas satisfait et vous criez aujourd'hui bien fort et partout que le Congrès n'a pas eu lieu. Mauvais farceur, pourrait-on vous répondre, les bons républicains sauront vous le montrer le 8 Mai prochain, en proclamant le candidat du Congrès.

(Un groupe d'électeurs républicains du Canton de La Motte.)

BAYONS

Nous recevons de M. Allègre, conseiller d'arrondissement et président du Congrès, la lettre suivante :

Bayons, 30 Mars 1898.

Monsieur le Directeur,

Je n'aurai pas répondu à la grotesque lettre du grotesque Daumas adressée à l'*Avant-Garde* et reproduite dans son dernier numéro, si je ne tenais à élucider un point où l'ignorance, si ce n'est la mauvaise foi de l'ex-candidat sénatorial est évidente.

Ce réactionnaire à qui le clérical comte d'Hugues fait faire ce qu'il veut, prétend que j'ai laissé la Mairie avec 20,000 francs de dettes et un procès. Rien n'est plus faux.

La commune fit à une époque, un emprunt de 80.000 fr. à la caisse des chemins vicinaux pour construire notre route, bâtir notre école et réparer l'Eglise, à la grande joie du clérical réactionnaire et d'Huguiste Daumas qui ne doit pas avoir oublié qu'une somme de 1,500 francs fut prélevée de l'emprunt pour obtenir celle de 10.000 francs et que finalement j'avais fait faire un projet et les démarches pour obtenir le classement de notre Eglise comme monument historique.

Lorsque j'ai quitté la Mairie, il restait de 8 à 10.000 fr. en caisse.

Comme ses chers patrons, Daumas écrit l'histoire à rebours, cela n'empêchera pas le candidat cher à son cœur de rester sur le carreau. Les républicains de tout l'arrondissement se serreront les coudes pour remporter le 8 Mai, sur le nom de M. Bontoux, une éclatante victoire sur la monarchie.

On me dit qu'aux prochaines élections du conseil d'arrondissement, Daumas sera sur les rangs comme candidat. Tant mieux. Je lui donne rendez-vous à cette date pour lui passer le paletot qui l'attend.

Agréez M.

ALLÈGRE
Conseiller d'Arrondissement
Président du Congrès.

SIMPLE QUESTION

M. Daumas maire de Bayons, qui adresse à l'*Avant-Garde* la lettre qu'on a pu lire dans les colonnes de ce journal, ne serait-il pas le même Daumas, qui, le jour des dernières élections municipales, après la proclamation du scrutin, fit mettre en perce un tonneau sur la place publique de Bayons, et promena dans les rues de ce village un mannequin simulant la République, qu'il traina dans la boue, aux cris de : à bas la République ! à l'eau la gueuse !

J'espère que le candidat sénatorial Daumas, voudra bien m'honorer d'une réponse.

TRIBUNE LIBRE

M. Charles BONTOUX, avocat-avoué, a adressé, sous pli recommandé, la lettre suivante au Directeur de l'*Avant-Garde :*

Sisteron, 30 mars 1898.

Monsieur le Directeur de l'*Avant-Garde.*

Je vous prie et au besoin vous requiers d'avoir à insérer la note suivante dans votre plus prochain uuméro :

Les faits controuvés de l'article paru dans le numéro de l'*Avant-Garde* du 26 mars dernier sous le titre : Incident Fabre-Bontoux, m'obligent à une rectification : Voici les faits.

Je me rendais au tribunal pour assister à l'audience du 23 mars dernier accompagné d'une tierce personne. J'arrivais à quelques pas du palais de justice quand un sieur Antonin Fabre qui se trouvait au milieu d'un groupe composé de son fils juge suppléant à Sisteron et de M. Gabert pharmacien, se détache,

© VILLE DE SISTERON

vient à moi armé d'une canne et me frappe brutalement au visage avec le poing. J'avais les mains dans mon pardessus, une serviette sous mon bras, assailli par cet individu je me défends contre lui de mon mieux. Je faisais donc face à mon agresseur et ne pouvais en conséquence voir Fabre fils se diriger sur moi, je reçus de ce dernier des coups au visage dont je porte encore les traces, c'est un coup d'ongle à la partie inférieure du nez, une blessure à la joue m'a été également faite dans la bagarre. Attaqué par le fils, je me retourne vers lui et le frappe du coup de poing que votre collaborateur veut bien qualifier de formidable. Assailli par deux individus, je crois que tout le monde à ma place eut usé de son droit de légitime défense. Je cherchais donc à tenir en respect mes deux agresseurs, quand quelques personnes intervinrent et mirent fin à cette rixe. La loi pénale appelle ces faits un guet-apens.

Peu habitué à ce genre d'affaires j'avais cru tout comme votre collaborateur, que l'affaire devait se terminer par un duel. J'avais donc prié deux de mes amis, deux officiers, de vouloir bien me servir de témoins. Les règles afférentes en pareille matière veulent qu'il en soit autrement, et les auteurs d'une lâche et brutale agression ne sont passibles parait-il, que de la police correctionnelle, à ces règles, j'ai cru devoir deférer et voilà pourquoi plainte à été déposée tant à l'encontre de Fabre père qu'à l'encontre de Fabre fils, juge suppléant à Sisteron. La loi pénale prononcera.

Laissez-moi vous dire en terminant que je crois devoir négliger de relever les insultes de votre collaborateur, les comptes exagéres dont il parle avaient été au préalable taxés par M. le Président du Tribunal. Le dossier relatif à cette affaire se trouve entre les mains de M. le premier président, il prononcera justement, cela me suffit. Quand à la politique, elle n'est pour rien dans tout celà, elle est, cette politique depuis si longtemps en mouvement, qu'elle avait des droits peut-être à un repos bien gagné Respectez son repos, elle a dans d'autres régions le temps encore de s'agiter et d'user même les forces qui lui restent.

C. BONTOUX, avocat-avoué.

P.-S. — Et maintenant j'informe MM. Fabre père et fils, que je cesse avec eux toute polémique quoiqu'ils puissent dire et faire, ces gens appartiennent désormais à la police correctionnelle, à elle de dire le dernier mot.

Monsieur le Directeur du
Sisteron-Journal

MONSIEUR

Suivant la loi sur la presse, je vous requiers d'insérer la note suivante en réponse à la lettre que M. Gabert Ephrem a publié dans votre dernier numéro où il était question de moi.

A la séance du Congrès après avoir qualifié M. Gabert de titres contre lesquels il n'a pas protesté, j'ai dû décerner au jeune auteur des **Banards** la seule décoration qu'il soit digne de porter.

Après s'être essuyé, j'ai constaté en effet que ce petit **Limaçon** en se débattant m'avait bavé sur le bas de mon pantalon.

Il est de notoriété publique que l'enjuponné Gabert, est un irresponsable tombé sous la direction et l'influence néfaste de quelques intrigants intéressés à la politique, parmi lesquels je signalerai la *Pipe culotée*, *l'homme aux bottes* et un petit *Barbichon*, son collaborateur.

Dans ces conditions, je n'ai pas cru prendre au sérieux M. Gabert, ex-collaborateur du *Pétrin* et du *Pavé*, qui à mon avis n'est qu'un inconscient chercheur de places.

Recevez, Monsieur le Directeur mes salutations,

H. PELLEGRIN, ainé.
directeur du *Pétrin*

Et maintenant que toutes ces aménités sont échangées nous considérons l'incident clos.

(N. D. L. R.)

Sisteron, le 31 mars 1898.

Monsieur le Directeur du
Sisteron-Journal.

Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre journal les lignes suivantes :

Vous avez inséré dans le dernier numéro de *Sisteron-Journal*, sous la rubrique : Une inqualifiable agression, un article me visant ainsi que mon fils, et dans lequel vous nous représentez presque comme deux malfaiteurs embusqués dans un coin de rue pour assommer une innocente victime.

Bien que l'opinion publique ne se soit pas méprise, permettez-moi de rétablir les faits ; car vous avez dû certainement être induit en erreur par Me Bontoux, à moins encore qu'il ne soit lui-même l'auteur de l'article paru dans votre journal.

J'ai giflé M Bontoux, il est vrai. Mais celui-ci devait certainement s'y attendre ; car, à moins d'être un inconscient, il est en âge de prévoir les conséquences de ses actes, et les insultes gratuites qu'il m'avait adressées par lettre méritaient une correction. — Une gifle n'est pas une agression : c'était, dans la circonstance, ma réponse à son offense, et, si l'affaire a dégénéré ensuite en bagarre, c'est à M. Bontoux qu'en incombe la responsabilité, puisqu'il n'a pas craint, malgré mon âge, de m'assaillir violemment et même d'armer sa main d'un coup de poing américain, ainsi qu'un certificat médical l'atteste.

Je n'avais pas à lui dicter sa conduite après la gifle que je lui ai donnée ; mais, j'ai le droit de penser que le parti qu'il a adopté n'est pas à son honneur. Ces querelles ont l'habitude d'être vidées d'une autre manière et sur un autre terrain que celui des tribunaux.

Quant à mon fils, suivant le témoignage de tous ceux qui ont assisté à cette scène, il n'a pas pris part à la lutte et n'avait pas d'ailleurs à s'en mêler puisque, ayant été seul insulté, j'avais seul qualité pour demander raison de l'offense qui m'était adressée.

Il n'a fait, d'ailleurs, que son devoir en s'interposant pour nous séparer.

Antonin FABRE.

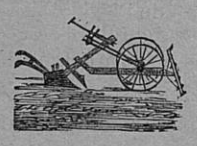

CHOSES AGRICOLES

Fumons nos Céréales

Tous les cultivateurs sont désireux d'avoir de forts rendements de céréales ; c'est une condition que la situation économique actuelle impose de plus en plus: les récoltes dont on se contentait trop souvent autrefois ne sont plus capables aujourd'hui de couvrir nos frais. Il faut donc récolter beaucoup ; mais on n'a rien avec rien, rien pour rien. Notre sol est la plupart du temps trop pauvre — trop souvent même épuisé — pour nous fournir ce que nous voudrions. Il ne suffit pas de lui confier de bonnes semences après l'avoir bien travaillé : il faut donner à manger à la plante qui lèvera, il faut lui donner beaucoup à manger si nous voulons qu'elle se développe bien et qu'elle produise beaucoup de grains. Ces aliments, nous les lui fournirons par les *engrais chimiques* et nous aurons soin de lui fournir ainsi surtout ceux dont elle a le plus grand besoin. L'*acide phosphorique* est de ceux-là. Les terres cultivées en renferment peu ou point ; la plante ne peut s'en passer et si elle n'en a pas suffisamment elle ne peut que végéter sans fournir beaucoup de grain. Ne craignons donc pas de fournir à nos sols l'acide phosphorique nécessaire aux céréales que nous y semons ; mais arrangeons-nous de façon à la porter de la façon la plus économique possible. Achetons donc l'engrais à la fois le moins cher et le plus actif. Ne nous fions pas à ce qu'on peut dire par routine ou par incrédulité ; afin d'être fixés consultons les expériences des professeurs et des cultivateurs avisés ! Nous verrons ainsi que les *scories de déphosphoration* sont tout indiquées. C'est avec les scories que nous obtiendrons les meilleurs résultats pour tous terrains et pour toutes céréales : nous augmenterons de beaucoup la production et la qualité ; nous récolterons davantage, de la plus belle paille et du grain plus lourd. En calculant notre bénéfice, nous ne pourrons que nous applaudir d'avoir si judicieusement employé notre argent.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

Acte de Probité. — Contrairement à un entrefilet, inséré par erreur dans l'*Avant-Garde*, c'est M. Marius Maldonnat, facteur local à Sisteron qui a trouvé et remis à M. Clergue, secrétaire de la Mairie, pour être rendu à son propriétaire, un portefeuille contenant six cents francs.

Touristes des Alpes.— Le concert que nous avions annoncé, aura lieu demain, place de la Mairie, si le temps ne vient pas l'empêcher comme la dernière fois.

Le temps qu'il fait. — La neige a de nouveau fait une courte apparition mais trop longue encore pour la bonne venue des récoltes dont la plupart sont sérieusement compromises.

Libre - Pensée. — Les membres adhérents à la Libre-Pensée, sont priés d'assister à la réunion du groupe qui aura lieu le dimanche 3 avril, à 8 heures du soir, dans le local ordinaire de ses réunions.

Objet de la convocation : Organisation du banquet de protestation contre le prétendu Vendredi-Saint.

La plus grande exactitude est recommandée.

Le Président : E. CHAUVIN.

Nomination. — Par décret en date du 19 Mars, M. L. Béquart. à été nommé notaire à Sisteron, en remplacement de M. Bassac, démissionnaire en sa faveur.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

ÉTAT-CIVIL
du 25 au 31 Mars 1898

NAISSANCES

Julien Jeanne - Marie - Joséphine. — Chhauvet Paul Ernest-Louis. — Bachelier Rooul-Marcel-Henri.

MARIAGES

Entre : M. Fabre Eugène-Albert-Aimé, employé à l'arsenal de la Seyne; et Mlle Esclangon Augustine Silvie Madeleine, sans profession.

DÉCÈS

Garçin Joseph Louis, cultivateur, 80 ans, rue droite. — Lagier Emilie Magdeleine épouse Aillaud, 53 ans, rue Poterie.

P-L-M. — A l'occasion des Régates Internationales de Cannes et de Nice, du Tir aux pigeons de Monaco et des Vacances de Pâques, la Compagnie délivrera à Lyon, Saint-Etienne et Grenoble, du 2 Mars au 12 Avril, des billets d'aller et retour, en 1re classe, valables pendant 20 jours.

Lyon, viâ Valence, Marseille : Cannes 91 fr. 50, Nice 96,75, Menton 100,80.

Saint-Etienne, viâ Lyon, Marseille, Cannes 101,15, Nice 106,35, M. 110,55.

Viâ Chasse, Marseille, Cannes 94,75, Nice 99,95, Menton 104.

Grenoble, viâ Aix, Marseille, Cannes 83,65 Nice, 88,85, Menton 93,05.

Viâ Valence, Marseille, Cannes 90,20, Nice 95,40, Menton 99,45.

On trouvera ces billets et des prospectus détaillés, à Lyon, à la gare de Lyon-Perrache et dans les agences spéciales, à Saint-Etienne et Grenoble, à la gare.

P.-L.-M. — A l'occasion des Régates Internationales de Cannes et de Nice, du Tir aux Pigeons de Monaco et des Vacances de Pâques la Compagnie délivrera à Nevers, du 2 Mars au 12 Avril, des billets d'aller et retour, en 1re classe, valables pendant 20 jours.

Viâ Clermont-Ferrand, Nimes, Marseille : Cannes, 131 fr. 90, Nice 137,10, Menton 141,30.

Viâ Saint-Germain des Fossés, Lyon, Marseille : Cannes 134,25, Nice 139,45, Menton, 143,45.

On trouvera ces billets et des prospectus détaillés à la gare de Nevers.

Vacances de Pâques. — A l'occasion des Vacances de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés du 2 au 19 avril inclusivement par la Compagnie des chemins de fer P-L-M, sont tous valables jusqu'aux derniers trains du 21 avril.

La Joie d'un Conseiller municipal

D'un de nos correspondants :

A 20 kilomètres du Puy, se trouve un petit village dont le nom, je l'avoue, m'était resté jusqu'ici inconnu. C'est Vazeilles-Limandre, que m'indique le cachet de la mairie appliqué sur une lettre dont je viens de prendre connaissance, l'auteur ayant eu soin de faire légaliser sa signature. M. Joseph Martinot propriétaire est en même temps conseiller municipal de Vazeilles (Haute-Loire), ce qui donne une autorité de plus à la parole d'un homme que le suffrage de ses concitoyens a investi d'une fonction de confiance.

M. Martinot était assez gravement atteint depuis plusieurs années d'une affection grave de l'estomac. Les digestions difficiles, la perte de l'appétit, des couleurs aiguës et des aigreurs fréquentes avaient fini par ébranler sa santé. Mes jambes dit-il ne pouvaient plus me soutenir, tout travail m'était devenu impossible ; au moindre effort j'étais tout essouflé et aussitot couvert de sueurs. Je dépérissais de jour en jour malgré tous les soins dont j'étais entouré. aucun soulagement ne parvenait à me soulager et je ne savais plus à quel saint me vouer. Je reçus un jour une brochure dont le titre attira mon attention. J'entrevis la guérison que tant d'autres déclaraient avoir obtenue par l'emploi d'un remède admirable, les Pilules Pink, pour personnes pâles du Dr Willams.

Je m'empressai de m'en procurer espérant obtenir le même résultat. Mon espoir ne fut pas déçu, car à mesure que je suivais ce traitement ume amélioration sensible survenait. L'appétit reparaissait petit à petit, les douleurs devenaient plus rares, la digestion plus facile. Je retrouvais mes forces anciennes et le travail redevenait pour moi un plaisir. Je déclare sincèrement aujourd'hui que les Pilules Pink m'ont radicalement guéri et j'autorise à publier ma déclaration

Ceux qui feront usage des Pilules Pink en obtiendront les meilleurs résultats. Elles sont efficaces pour l'anémie, la paralysie, ataxie locomotrice, rhumatisme, sciatique, névralgie, danse de Saint-Guy, maux de tête, névroses, scrofules, etc. ; elles sont un régénérateur du sang et un tonique des nerfs. Elles redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès.

En vente chez tous les pharmaciens, mais on peut se les procurer au dépôt principal, MM Gablin et Cie (pharmacien de 1re classe) 3, Cité Trévise, Paris, á 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 par 6 boîtes franco contre mandat-poste.

VARIÉTÉS

LES CONVENTIONNELS DE LA RESTAURATION

Par ALBERT TOURNIER

Boutrouë (Laurent-Martial-Stanislas)

Le 13 janvier 1816, Boutrouë adressait un mémoire au garde des sceaux pour lui faire connaître « que depuis dix-huit ans il n'a pris aucune part aux affaires publiques. Atteint par une loi qui frappe égelement aujourd'hui, dans son obscurité, sa tête coupable et celle de son innocente famille ; fondé sur la clémence inépuisable du Roi ; clémence que sa majesté a manifestée dans le projet de loi qu'elle a présenté aux chambres, il implore votre puissante médiation, pour obtenir sa grâce. » Boutrouë expose ensuite son passé politique. Il reconnait « qu'imbu des nouvelles doctrines il embrassa le parti de la Révolution avec ardeur. » Elu membre du directoire du département de la Sarthe, son zèle lui fit sans doute une réputation de patriotisme désintéressé et en 1792 il fut élu à la convention nationale « par l'assemblée de Saint-Calais, à son insu et sans qu'il eut sollicité ce mandat. » Il hésita à accepter mais devant les instances de quelques amis il se résigna à remplir « ces fatales fonctions. »

© VILLE DE SISTERON

« Ce ne fut qu'au moment de mon arrivée à Paris, sur les bords du cratére du volcan, que je pressentis avec effroi, l'horrible situation où j'allais me trouver. Je voulus faire un pas rétrogade, mais en regardant derrière moi, je vis qu'à cette époque désastreuse il n'y avait de sûreté nulle part, je me lançai donc aveuglément dans le tourbillon révolutionnaire. » Il fut emporté par la rapidité du mouvement pendant trois années entières, mais il n'accepta jamais de mission particuliére et ne fut membre que du « comité d'instruction publique dont les travaux alors se bornaient à résister aux efforts du Vandalisme. » La session de la convention terminée, ses concitoyens le nommèrent président de leur administration municipale ; au même instant le Directoire le nomma son commissaire près l'administration centrale du département. Sans hésitier il accepta « la place gratuite » et rejeta « celle qui lui conférait un haut pouvoir et un traitement pécuniaire. » Depuis l'an X il a cessé toute fonction publique malgré qu'il ait été « sollicité pendant le pouvoir de Bonaparte de rentrer dans la carrière politique. » Il refusa constamment. « Lorsque le colosse aux pieds d'argile fut renversé, comme tous les bons français je crus au bonheur qui nous était rapporté par sa majesté. » Il parle « d'artifices que des hommes coupables et perfides répandaient dans le cœur des plus fidèles sujets de sa majesté, de menaces attroces qui ont frappé son oreille. » A tel point « qu'oubliant un instant ses principes », il eut « le malheur de signer l'acte additionnel » Il est un point cependant qui doit atténuer sa faute. Il a été « mû à cette action parce que cet acte limitait le pouvoir arbitraire de l'homme qui venait nous donner des lois. »

La sous-préfecture de La Flèche lui fut offerte il la refusa. On le nomma ensuite membre du Conseil gènéral et il hésitait à accepter ces fonctions qu'il ne considère pas comme des fonctions publiques mais seulement comme une censure établie dans l'intérêt des administrés pour éclairer les opérations du premier fonctionnaire du département. Il avait en vue le bien public en « acceptant ces fonctions gratuites » qu'au surplus il n'a « point remplies. »

Il passe ensuite à sa « profession de foi politique. Je déclare que depuis longtemps je déteste et j'abjure ces systèmes exagérés qui ont causé les malheurs de la France, nos fureurs démagogiques, et qui portent dans mon cœur l'exaltation des opinions républicaines jusqu'à l'aveuglement et la frénésie, m'ont rendu le complice d'un attentat, dont je demande pardon à Dieu, au Roi et à la natton française. » Bien qu'il n'en ait « jamais convenu publiquement, par esprit de parti et par amour propre, » il n'a cessé en son cœur de « déplorer ce funeste évènement. »

Enfin il sollicite humblement sa grâce en attendant avec « résignation la décision de sa majesté, imitant en cela le sage Socrate qui ne voulut pas se dérober à la mort par respect pour la loi. »

En attendant il sollicite un sursis à son départ qu'il ne pourrait effectuer à cause de son état maladif que des certificats médicaux joint à sa supplique constatent.

Boutrouë mourut inaperçu avant que la loi d'exil fut appliquée, le 26 février 1816 à Cherré, arrondissement de Mamers (Sarthe).

CAMBOULAS (Simon)

Député de l'Aveyron à la Convention Nationale, vota la mort du Roi. Il devint membre du conseil des Cinq Cent et en sorti le 20 Mai 1797 pour ne plus reparaitre sur la scène politique. Il vécut à Montpellier (Hérault) jusqu'en 1815, s'occupant d'affaires de commerce, mais il fit de mauvaises spéculations. En Septembre 1815, il quitte Montpellier pour aller à Clermont-Ferrend où était un de ses fils. Il devait s'occuper du roulage de Clermont à Paris, mais il dut après deux voyages renoncer à cette entreprise et vendre son attelage. Il vécut quelques temps à Clermont-Ferrand à l'aide des secours que lui procurait sa famille. Il voulait y affermer un domaine pour l'exploiter, mais ne put se mettre d'acord avec le propriétaire. Il attendait qu'une nouvelle affaire se présentât pour lui, d'avoir une occupation quelconque. Il se rendit à Paris pendant les Cent jours, mais il n'a pu être constaté qu'il ait rempli quelque emploi ni signé l'acte additionnel. On voulait néammoins le faire arrêter contrairement aux prescriptions de la loi, pour donner un exemple.

— Une lettre du ministre de la Police, en date dn 17 Juin 1817, signale au Préfet de l'Hérault le sieur Camboulas que le défaut de ressources décide à retourner à Montpellier. Il est signalé à la vigilance du Préfet : « quoique son dénuement lui ote d'ailleurs toute importance vous sentirez Monsieur, qu'il est du nombre des hommes que l'autorité ne doit jamais perdre de vue, surtout dans les circonstances présentes. » Le ministre termine en disant : « Si sa présence pouvait avoir de graves inconvénients, vous me feriez à cet égard, Monsieur, telle observation qui vous paraitraient convenables et je ne manquerais pas d'y avoir égard » — Le 26 Janvier 1819 Camboulas est signalé par le Préfet de l'Aveyron comme ayant erré du Puy-de-Dôme dans l'Aveyron et n'ayant à l'heure actuelle : « ni fortune, ni considération, ni influence. »

" Les Débats " du 1er février 1840 annonçaient que Camboulas était mort à Riom le 19 Janvier 1840 âgé de près de 80 ans. Il était neveu de l'abbé Reynal qui l'affectionna particulièrement et lui inspira l'ardeur de réforme et l'enthousiasme de liberté qui devait engloutir la vieille société française et ébranler le monde.

A suivre

FIVE O'CLOCK

De très riches bouquets garnissaient les [consoles,
Dans des corbeilles ou des vases japonais ;
C'étaient de rares feuilles aux parfums raffinés
Dans l'éblouissement de leurs fières corolles :

Et la marquise, après quelques vagues paroles,
Pinçant les délicates ailes de son nez,
S'étendait à demi sur les coussins ornées
Et disait, attirant l'assiette aux croquignoles :

— Baronne, quel est donc le parfun qui, ce soir,
Délicieusement flotte en votre boudoir ?
Ces fleurs ont, je le sais, une senteur exquise,
Mais vainement je cherche et ne puis découvrir..

— Ce qui parfume ainsi ? Ne cherchez pas, [marquise,
C'est le *Xerès-Vermouth* que l'on va vous offrir.

LE MOMENT DE COMMENCER A VIVRE

Le moment propice pour assurer la bonne santé future est la période de croissance ; c'est à ce moment de développement que toute l'existence et plus susceptible au traitement que lorsqu'elle a acquis habitudes et tendances déterminées. Dans l'enfance, il est relativement facile de corriger les enfants des affections dont ils peuvent avoir hérité et de leur assurer la jouissance de la santé dans un corps sain et vigoureux.

L'Emulsion Scott est par excellence le remède des enfants contre toutes les prédispositions de faiblesse héréditaires si fréquentes de nos jours. Cette préparation est si agréable au goût, que même les bébés et les enfants en croissance la prennent comme de la crême sans que jamais leur estomac soit fatigué. La richesse nutritive de l'Emulsion Scott est telle, que ses effets se manifestent en très peu de jours même dans les cas d'extrême émaciation. Dans les cas où les enfants, malgré les soins les plus tendres et les aliments choisis, restent chétifs, malingres et maladifs, l'Emulsion Scott est juste ce qu'il faut pour leur donner de la chair, des couleurs, de la vigueur et la santé.

Un essai de quelques semaines vous convaincra.

En vente chez J. Delouche, phn, 2 place Vendôme, Paris, et toutes pharmacies. — 5 fr. 50 le flacon ; 3 fr. le demi.

JE VAIS CONCLURE

Avocat et poète, il faut que je dèpose
Quelques conclusions qui puissent faire écho :
Vu son parfun exquis, son succès grandiose,
Je déclare excellent le SAVON DU CONGO.

R. V.., avocat, *au parfumeur V: Vaissier.*

Etude de Me BERENGUIER,
Notaire à Aubignose
Canton de Volonne (Basses-Alpes)
Successeur de Me BOREL

ADJUDICATION
Sur Enchères Publiques et Volontaires

DIMANCHE DIX-SEPT AVRIL à une heure de l'après-midi, dans la salle de la Mairie à Châteauneuf-Val-Saint-Donat, par le ministère de Me BERENGUIER, des immeubles ci-après désignés, situés sur le terroir de la dite commune et appartenant à M. AMON Louis-Marius.

PREMIER LOT

Une terre labourable quartier des Paulons, d'une contenance de soixante-six ares 24 centiares, confrontant du Nord Amayenc Edouard, Est et Midi Reymond Julien, Ouest, chemin, portée au cadastre sous le numéro 64, section A.

Mise à prix : Deux cent cinquante francs, ci . . . . . 250 francs.

DEUXIÈME LOT

Une propriété en nature de labour et vigne quartier des Plaines, d'une contenance de vingt-huit ares quatre-vingt-quatre centiares, confrontant du Nord Bourre Félix, Est Méholou Baptistin, Blanc Frédéric, portée au cadastre sous le numéro 698, section B.

Mise à prix : Cent cinquante francs, ci . . . . . 150 francs.

TROISIÈME LOT

Une terre labourable quartier La Combe, d'une contenance de dix-huit ares onze centiares, confrontant du Nord Rolland Victor, Est Moullet Madeleine veuve Richaud, Midi Gaubert Victor, Ouest Meynier Remy, portée au cadastre sous le numéro 236 section C.

Mise à prix : Cent francs, ci..... 100 francs.

QUATRIEME LOT

Une propriété en nature de labour et vigne quartier des Bouchières, d'une contenance de quarante ares quatre-vingt-quatorze centiares, confrontant, du Nord Ouest et Midi ravin, Est Girard Xavier et autres confronts.

Mise à Prix : Cent cinquante francs ci..... ..... 150 francs.

CINQUIÈME LOT

Une terre labourable quartier du Colet, confrontant du Nord ravin, Est Léonce Philippine veuve Duchard Midi Mouranchon Edouard, Ouest Gonnet Bénonin, portée au cadastre sous le numéro 783, section B.

Mise à prix : Cinquante francs, ci. . . . . 50 francs.

SIXIÈME LOT

Une terre labourable quartier des Plaines, d'une contenance approximative de soixante ares, portée au cadastre sous les numéros 708, 709, 710, section B, confrontant du Nord chemin, Midi Moullet Firmin, Est Alphand Augustin, Ouest Bonnet Frédéric.

Mise à Prix : Cinquante francs, ci. . . . . 50 francs.

SEPTIÈME LOT

Une terre labourable quartier de La Lauze, d'une contenance de douze ares quatre-vingt-cinq centiares, confrontant du Nord et Ouest Martel François, Est Chambertin Domnin, Midi Alphand Augustin, portée au cadastre sous le numéro 265, section A.

Mise à Prix : Cinquante francs, ci. . . . . 50 francs.

HUITIÈME LOT

Une propriété en nature de labour, complanté d'amandiers, d'une contenance de soixante-seize ares dix centiares, quartier de La Lauze, confrontant du Nord Rolland Victor, Est Giraud Antoine, Midi Blanc Frédéric, Ouest chemin, portée au cadastre sous les numéros 275, 276, section B.

Mise à Prix : Trois cent cinquante francs, ci. . . . . 350 francs.

NEUVIÈME LOT

Propriété en nature de vague quartier des Courbons, d'une contenance de soixante un ares quatre-vingt-quatre centiares, confrontant du Nord Bonnet Théophile, Est et Midi ancienne route nationale, Ouest Rolland François, Latil Frédéric, portée au cadastre sous le numéro 356, section C.

Mise à Prix : Quinze francs, ci. . . . . 15 francs.

DIXIÈME LOT

Propriété en nature de labour, complantée d'amandiers quartier des Courbons, d'une contenance de quarante-trois ares vingt-huit centiares, confrontant du Nord Tirand Léodise veuve Imbert, Est le communal, Midi route, Ouest, le communal, portée au cadastre sous les numéros 339 et 338 section C.

Mise à Prix : Cent cinquante francs ci..... 150 francs.

ONZIEME LOT

Propriété en nature de labour complantée d'amandiers, quartier des Côtes, d'une contenance de soixante-treize ares vingt centiares, confrontant du Nord Latil Frédéric, Est le communal, Midi ravin, Ouest chemin portée au cadastre sous les numéros 579 et 580, section C.

Mise à Prix : Deux cent quarante francs, ci..... 240 francs.

Pour prendre connaissance des clauses et conditions de la vente, s'adresser à Me BERENGUIER, dépositaire du cahier des charges.

BERENGUIER.

Etude de Me A. HEIRIÈS
Notaire
à SISTERON (Basses Alpes)
Suce de Me CHAUVET et AUDIBERT

ADJUDICATION
VOLONTAIRE

Le DIMANCHE VINGT-DEUX MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à deux heures du soir, il sera procédé, dans l'étude et par le ministère de Me HEIRIÈS, notaire à Sisteron, à la vente aux enchères

D'UNE MAISON

sise à Sisteron, rue Saunerie, numéro 48, portée à la matrice cadastrale sous le numéro 1037 de la section B, composée d'une cave en sous sol avec deux tonneaux de capacité de cinq et six hectolitres, beau magasin avec vitrines murées, au rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage, troisième étage, deux greniers à foin et galetas, y compris une écurie au quartier de la Coste, séparée de la maison ci dessus par une rue et dans lapuelle on se rend par un pont couvert qui réunit la maison à la dite écurie.

La maison confronte du levant, rue Saunerie ; du midi, Rossi et Figuière ; du couchant, rue et du nord Pellotier et Bougerel.

L'écurie confronte du levant, rue et pont couvert ; du midi, rue ; du couchant, Roux et canal ; du nord, Mouton.

Mise à Prix : 6000 francs

Cette maison appartient indivisément à Mesdemoiselles Marie et Magdeleine SARTORI et Madame Veuve SARTORI, demeurant à Sisteron.

Pour tous renseignements ou pour traiter de gré à gré, s'adresser aux venderesses où à Me HEIRIÈS, dépositaire du cahier des charges.

HEIRIÈS, notaire.

LES HERNIES

Le Docteur GÉRARD, de la Faculté de Paris, diplômé du Ministère de l'intérieur, vient de découvrir un astringent assez énergique pour obtenir promptement l'occlusion de l'anneau herniaire. il ne suffisait pas, comme tant d'autres l'ont fait avant lui, d'appliquer un bandage médicamenteux ou une pommade quelconque pour fermer le passage de l'anse intestinale : il fallait trouver un remède inoffensif et vraiment efficace, grâce auquel la guérison radicale de la hernie sans opération ne fut plus un vain mot. Elle est la découverte que nous devons au savant docteur, qui offre gratuitement sa brochure à nos lecteurs contre 45 centimes en timbres-poste, pour frais d'envoi. — Adresser les demandes à M. GÉRARD, 30, rue Drouot Paris.

58 années de succès
Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897

ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS

Le seul Alcool de Menthe Véritable

Souverain contre indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre grippe et refroidissements ; excellent aussi pour la toilette et les dents

REFUSER LES IMITATIONS
EXIGER LE NOM DE RICQLÈS

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

Anciennes Maisons MICHEL et ASTIER fils

LIBRAIRIE — PAPETERIE — RELIURE

Vve AUBERT ET Cie Successeurs

SISTERON (B-ALPES)

Madame Veuve AUBERT, à l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'acquerir le fonds de Librairie-Papéterie de M. Astier fils. Comme par le passé, les nombreux clients de cette Librairie, seront assurés d'y trouver un assortiment complet de fournitures pour les Ecoles, Bureaux et Administrations.

Madame Veuve AUBERT remercie d'avance les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

MANUFACTURE DE CHAPEAUX

FEUTRE | MERINOS

NOËL CLÉMENT

SISTERON, (Basses-Alpes)

FORMES de CHAPEAUX - FEUTRE et PAILLE

FOURNITURES POUR MODES — DÉPOT DE ROTINS

CASQUETTES ET BERRETS

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES

INDUSTRIEL et d'AMATEURS de tous Systèmes à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.

pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — BOITES D'OUTILS SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.

Nouveau TARIF-ALBUM 320 p. 250 gravures) franco 0.85 c. **A. TIERSOT** Construct. Brev. à PARIS 16, Rue des Gravilliers.

Hors Concours, Membre du Jury aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

Spécialité de Travaux de Luxe et d'Affiches en Couleur

LA MAISON SE RECOMMANDE PAR LES SOINS DES TRAVAUX qui lui sont CONFIÉS

MERCERIE BONNETERIE

HENRI REBATTU

SISTERON (Basses-Alpes)

GRAND CHOIX DE

COURONNES MORTUAIRES

PERLES et MÉTAL

ARTICLES FUNERAIRES EN TOUS GENRES

PRIX MODERES

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CONSTRUCTIONS

L. LEON

Maitre-Charpentier, maison Armand, route de Noyers

SISTERON (Basses-Alpes)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bois de Charpente et de Menuiserie, Parquets en Bois du Nord et Pitch-Pin, Briques, Tuiles, Ciments, Chaux, Plâtres, etc.

Charbon de Pierre : Gros, 2 fr. les 100 kil. ; Détail : 2 fr. 25

CHARBON DE BOIS

VERITABLE FER BRAVAIS

RECONSTITUANT ET TONIQUE

L'emploi des gouttes concentrées de **Véritable Fer Bravais**, sans odeur ni saveur, est recommandé par tous les Médecins aux *personnes anémiées* par les Privations, l'Age, la Maladie, le Surmenage. Il procure rapidement **Force, Vigueur, Santé et Beauté.** — Flacon : **5** fr.; 1/2 Flacon : **3** fr. **50.** Se méfier des Contrefaçons et Imitations. Le FER BRAVAIS ne se vend ni en Vin, ni en Elixir.

PHARMACIE CENTRALE DU NORD (la plus vaste de PARIS) 132 et 134, RUE LAFAYETTE) et dans toutes les Pharmacies.

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS

CUSENIER

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER

Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

MACHINES A COUDRE

De Tous Systèmes

Bicyclettes en Tous Genres

ATELIER DE RÉPARATIONS

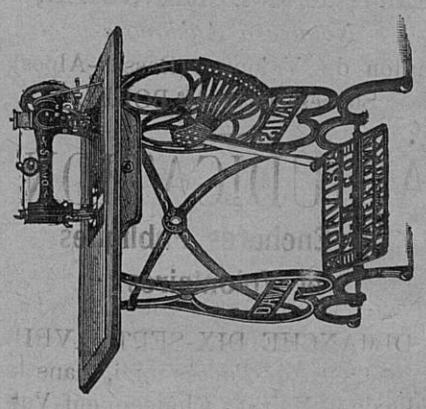

Prix Très Réduits

L. ROUBAUD

HORLOGER-ELECTRICIEN

Rue de Provence, SISTERON

Vente et Location de Mandolines

LOUIS FIDÈLE

Route de Noyers — Sisteron

Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons

Fournitures Générales pour Maçonnerie

AUBERGE DU TIVOLI

Près du Casino SISTERON

TENU PAR

HENRI BACHELIER

Dans cet établissement, on trouve tout le confortable de la bonne cuisine bourgeoise ; ainsi que des salles, chambres, grandes écuries et remise. Une salle à titre gracieux est à la disposition des Sociétés, réunions etc., etc.

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE

à MARSEILLE : chez M. GAUCHON Cours Belzunce.

à AIX : chez M. César MARTINET Cours Mirabeau.

PURIFIEZ L'AIR

en brûlant du PAPIER d'ARMENIE

Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du PAPIER D'ARMENIE au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.

EN VENTE PARTOUT

Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echantillons gratis.*

Contre la **CONSTIPATION** *et ses conséquences :* EMBARRAS GASTRIQUE, MIGRAINE, CONGESTIONS, etc.

PURGATIFS, DÉPURATIFS, ANTISEPTIQUES

EXIGER les VÉRITABLES avec l'*Etiquette* ci-jointe en 4 couleurs et le NOM du DOCTEUR FRANCK

1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 grains) ; 3 fr. la Boîte (105 grains).

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

VÉRITABLES GRAINS *de Santé* du docteur FRANCK

GRATIS

Pour vulgariser ses

Magnifiques Portraits

AU CRAYON-FUSAIN

La **SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de PORTRAITS** (le plus grand établissement en France de reproductions artistiques) fera à tous ceux qui enverront une photographie, un agrandissement grandeur naturelle fini au crayon-fusain d'une valeur réelle de 75 francs, ***absolument gratis***, pourvu que cette annonce soit détachée et retournée avec la photographie d'ici 20 jours à partir de cette date du journal, à M. **TANQUEREY**, directeur de la **Société Artistique de Portraits** en son hôtel particulier, *9, Rue de Saint-Pétersbourg, Paris.* — La photographie vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

Ecrire votre nom et adresse au dos de votre photographie.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire

© VILLE DE SISTERON